



J'ai obligation de quitté le tyerritoire mais je suis marie

Par **walish**, le **09/08/2011** à **17:21**

Bonjour,

je suis rentré en france en 2008 avec un visa long sejour pour etude et en janvier 2011 on m'a refusé le renouvellement du titre de sejour suivi d'une obligation de quitté le territoire et en meme tepms j'ai reçu la reponse de la mairie pour celebré mon mariage, je me suis marie avec ma copine française en fevrier 2011 ,je me suis presenté a la prefecture pour un rdv et on m'a donné un rdv normal mais quand je suis allé pour depôsé mon dossier on m'a signifie que mon dossier estv rejeté et que je dois attendre un an, sa fait 6 mois que je suis marie et je ne sais pas quoi faire, aidez moi je vous pries et dites moi si ya un moyen pour obtenir une regularisation au plus vite,
je vous remercie d'avance

Par **DAX5151**, le **10/08/2011** à **20:03**

Votre Mariage a t'il été célèbre avant ou apres L'OQTF?

Cette precision vaut la peine.

Par **walish**, le **11/08/2011** à **15:00**

bonjour,

j'ai consulté un avocat qui a envoyé un courrier pour contesté le refus a la prefecture mais depuis on n'a pas de reponse, et pour les justificatifs de six mois je les ai pas présenté car je ne sais pas si sa marche vraiment et c'est pour sa que je veux bien me renseigné, pour le mariage je l'ai celebré un mois apres l'oqtf mais j'avais déposé mon dossier a la mairie depuis le mois de septembre et je n'ai reçu de reponse qu'en mois de janvier,le mois ou j'ai reçu mon oqtf.

Par **mimi493**, le **11/08/2011 à 15:06**

[citation]et pour les justificatifs de six mois je les ai pas présenté[/citation] et vous vous étonnez du refus ?

Par **walish**, le **11/08/2011 à 18:21**

oui, mais pourriez-vous me dire ce que je dois faire si vous avez une idée,merci

Par **mimi493**, le **11/08/2011 à 19:17**

Et avez-vous dit à votre avocat que vous ne les aviez pas présentés ?

Par **walish**, le **12/08/2011 à 14:31**

si mais elle m'a dit que c'est pas la peine de le faire car sa changera rien

Par **DAX5151**, le **14/08/2011 à 14:09**

Moi je pense que vous devez attendre que votre OQTF soit cadaque. Donc 1 ans.

En plus continuez a accumuler les preuves de vie communes car cela constitue un élément clé du dossier. **Sans preuves de vie communes pas de titre de séjour, car C'est la Lois** [s]/[s]

la prefecture n'a pas accepté votre dossier tout simplement parce que vous avez reçu votre OQTF avant votre mariage.

Et selon la Loi vous entrez dans le cadre des personnes qui se marient seulement dans le but de rester en france(la prefecture pouvait meme qualifier votre mariage; de mariage Blanc). Donc je pense que c'est deja un atout pour vous.

Souvent il faut être patient! attendez la fin de votre OQTF.

Par **walish**, le **14/08/2011** à **17:20**

bonjour,
je vous remercie pour votre reponse et j'ai lu le lien que vous m'avez envoyé et je n'ai pas trouvé ce qui me concerne directement

Par **walish**, le **15/08/2011** à **16:55**

bonjour,
quelqu'un pourra me dire s'il ya une option a suivre pour etre regularisé au plus vite car c'est dur de resté sans papier ?

Par **kanstef**, le **30/08/2011** à **02:58**

jai reçu le oqtf le 22 aout 2011 et ils mon donner un moi pour apres quitter le territoire mais comme je vais me marié le 9 sept 2011. et je suis entré on europe avec un contra de travaille(visa 1ans né pa chenguenne)
alors que dois je faire ?
es que je serais obliger de quitter le territoire en etant marié et avoir le livré de famille.et moi je veut rentré a mon bled pour avoire le visa longé sejour(une visa de mariage)es que je risque quelque chose aider moi svp

Par **DAX5151**, le **30/08/2011** à **09:17**

Tu as jusqu'a 22 septembre. Donc tu peus celebrer ton mariage et partir dans ton pays pour prendre un visa. par contre tu dois te presenter à aeroport avec ton OQTF. c'est ca ton document de voyage.

Par **kanstef**, le **30/08/2011** à **18:21**

je c sa mai esque je risque quelque chose si je rentre apré le 22 sept pasque moi je conte de rentré apré 4 ou6 mois pasque jé pa dargent pour rentré.es que il me met un tompon rouge a mon pasport si je le présente.rp moi svp

Par **kanstef**, le **30/08/2011** à **23:40**

esque je risque quelque chose si je rentre après le 22 sept pasque moi je conte de rentré après 4 ou 6 mois. mai toi tu ma pa bien compri moi je veut te dire que je veut partire après. esque avec le OQTF je peut revenire facile ici et quil ya pa des problème et quil me met pa un tonpom rouge a mon pasport. rp moi stp pasque jarrive meme pa a dormire acause de sa merci de me rp

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **23:42**

[citation]Normalement, si tu n'as pas d'argent ils vont te payer ton billet retour[/citation] oui, s'il est expulsé par la force et donc avec un arrêté d'expulsion qui interdit de revenir tant que l'arrêté n'est pas abrogé

Par **ahmed1988**, le **21/02/2013** à **19:27**

aid moi svp